

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 22 décembre 2023

**DÉLIBÉRATION – CA-2023-RECHERCHE-129**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 23 JAN. 2024

Date de transmission : 23 JAN. 2024

Date de réception rectorat : 23 JAN. 2024

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

## APPROUVANT LA CHARTE SCIENCE OUVERTE

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU le projet de Charte adressé au conseil d'administration ;
- VU la proposition présentée en conseil d'administration ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré :

### ARTICLE 1 :

Approuve la charte Science Ouverte telle que définie dans le document en annexe de la présente délibération.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 22 décembre 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 22 décembre 2023

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 29  
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

***Modalités de recours*** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

# Charte Science Ouverte

## Préambule

La Science Ouverte vise à ouvrir auprès de tous les publics les publications, données, codes logiciels, protocoles et connaissances issus de la recherche scientifique, ainsi librement consultables et réutilisables. Visant la transparence des méthodes, l'intégrité scientifique et le principe de partage, elle est devenue un enjeu majeur de nos sociétés.

Mouvement international, la Science Ouverte est l'objet de multiples initiatives, portant sur les principes même de l'ouverture et de la transparence, sur l'accès, sur l'évaluation de la recherche, sur la politique éditoriale ou sur le partage des données via leur FAIRisation (*i.e.* traitement des données qui assure qu'elles soient Faciles à trouver, Accessibles, Réutilisables et Interopérables).

Université pleinement engagée dans la production et la diffusion de la recherche, l'UPEC affirme son adhésion à ces principes. Elle s'engage dans la promotion de la Science Ouverte, en accord avec les axes définis dans le deuxième [Plan National de la Science Ouverte](#) (2021). Son action est portée par la Vice-Présidence Recherche et pilotée depuis 2022 par une assesseure Science Ouverte.

Cette promotion s'articule autour d'actions qui visent à faire connaître la démarche scientifique et les travaux de recherche auprès des publics, démarche pour laquelle l'UPEC a obtenu le label Science Avec et Pour la Société (SAPS).

La Science Ouverte à l'UPEC se déploie autour de six axes principaux.

## La formation à la Science Ouverte

La connaissance du paysage de la Science Ouverte, de ses enjeux, de ses défis et de ses vecteurs, est essentielle pour permettre tant son appropriation que l'engagement de la communauté universitaire.

Depuis de nombreuses années, l'UPEC s'engage pour diffuser cette connaissance. La formation à la Science Ouverte est inscrite au Plan de Développement de Compétences de l'université; elle se déploie également sous forme de présentations, de webinaires et d'ateliers auprès des enseignants-chercheurs et d'une sensibilisation dédiée pour les doctorants.

## L'ouverture des publications

L'UPEC prend position pour une diffusion en accès ouvert la plus large possible, dans le cadre permis par la Loi pour une République Numérique (diffusion 6 mois à 1 an, selon les disciplines) ou en accès ouvert immédiat sans paiement d'APC (*Article Processing Charges*, frais de publication pour l'accès ouvert). Cet accès est favorisé par le dépôt des publications sur le portail institutionnel HAL-UPEC.

L'UPEC recommande à ses chercheurs le respect des principes du Plan S : les publications scientifiques issues de projets bénéficiant de financements publics, nationaux ou

européens, doivent être publiés en accès ouvert. Elle affirme son soutien à la [stratégie de non-cession des droits](#).

L'UPEC construit une politique incitative à la diffusion en accès ouvert, par la prise en compte progressive des dépôts sur HAL dans l'évaluation des dossiers de candidature aux appels à projet internes et les demandes de primes et de promotion.

### **L'ouverture des données de la recherche**

Consciente de l'importance que représente l'accès aux données produites par ses chercheurs, l'UPEC s'engage à définir une politique de gestion des données, inscrite dans son Schéma Directeur du Numérique.

Dans l'objectif de labellisation [Atelier de la Donnée](#), l'UPEC mobilise tous les acteurs pour construire une offre de formation et d'accompagnement à l'attention de sa communauté scientifique et assurer une pratique ouverte et responsable des résultats de la recherche, selon les principes FAIR et de façon adaptée à chaque discipline.

Cet effort sera soutenu par la mise à disposition des chercheurs d'un portail UPEC sur l'entrepôt national des données de la recherche, [Recherche Data Gouv](#).

### **L'évaluation de la recherche**

Le mouvement de refondation de l'évaluation de la recherche invite à une prise en compte plus significative des indicateurs qualitatifs, ainsi que la diversité des parcours des chercheurs et leur implication dans la science ouverte et citoyenne.

L'UPEC, signataire de l'accord [COara](#), qui reprend les termes de la [Déclaration de San Francisco](#), a construit un plan d'action qui lui permettra d'obtenir le label HRS4R (*Human Resources Strategy for Researchers*).

L'UPEC prend en considération les projets d'innovation, de vulgarisation scientifique, de valorisation de la recherche ou de collaboration avec des entreprises dans les carrières des chercheurs.

Au sein de l'alliance européenne Aurora, l'UPEC assure le copilotage d'un groupe de travail sur l'évaluation de la recherche. Ces travaux favorisent la réflexion collective sur ces pratiques entre universités partenaires.

L'UPEC informe sa position dans l'environnement de la Science Ouverte, en tant que productrice de contenus. Elle publie sur son site web les résultats annuels de son [Baromètre de la Science Ouverte](#).

### **Le soutien à une édition vertueuse**

Les enjeux scientifiques, éthiques et financiers que posent l'environnement éditorial et les pratiques de publication sont de plus en plus aigus : éditeurs prédateurs, augmentation des coûts, tarification par APC, reconnaissance basée sur la notoriété plus que sur la valeur intrinsèque des productions scientifiques. Face à ces dérives, l'UPEC est partie prenante de plusieurs initiatives en faveur d'une science éthique et indépendante.

Au sein du [consortium Couperin](#), l'UPEC participe aux négociations nationales avec les éditeurs. Attentif au poids croissant des abonnements et à l'évolution du coût de la

publication en accès ouvert, le Service Commun de Documentation participe au projet national OpenAPC.

L'UPEC refuse la prise en charge financière des APC pour les projets financés par des appels à projet internes.

En accord avec les termes de l'[Appel de Jussieu](#), l'UPEC encourage la bibliodiversité et l'édition en accès ouvert. Elle incite ses chercheurs à recourir aux ressources en *open access* et à favoriser les éditeurs vertueux pour leurs propres publications.

Elle apporte sa collaboration aux programmes de publication et référencement en Science Ouverte, par son soutien financier aux infrastructures de conservation et d'ouverture des publications et aux initiatives éditoriales d'accès ouvert, tel que le projet [SO PUR](#).

### **L'engagement à l'échelle internationale**

L'UPEC collabore avec nombre de partenaires européens et extra-européens.

Membre de l'[alliance européenne Aurora](#), l'UPEC assure le pilotage ou le copilotage de plusieurs groupes de travail (*task teams*). Elle est également un membre actif du groupe Science Ouverte.

Au sein de ce réseau, l'UPEC a signé un *memorandum of understanding* sur l'ouverture des données et sur les infrastructures recherche. Il vise au développement de la coopération des universités membres, via un programme de soutien à la recherche et à l'innovation qui réponde aux objectifs de Développement Durable et aux [domaines prioritaires d'Aurora](#).

La présence des universités de recherche à l'échelle internationale s'appuie sur des règles d'identification et de visibilité. L'UPEC garantit le respect de ces normes par sa [charte de signature](#) et par la mise à disposition de ses données de publications sur la plateforme [OpenAire](#), au sein du [Connect Gateway d'Aurora](#).

Attentive au développement de la politique nationale d'identifiants pérennes, gage d'une meilleure visibilité, l'UPEC s'engage à assurer l'interopérabilité des identifiants de ses chercheurs.

Cette charte a été votée à l'unanimité par la Commission Recherche de l'UPEC à la date du 30/11/2023.  
Elle est proposée au vote du Conseil d'Administration de l'UPEC à la date du 22 décembre.  
Cette charte est évolutive et sera régulièrement révisée.